

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) -**Membres absents** : M. HELIE - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****249, rue d'Auxonne - Acquisition d'une parcelle de terrain**

Madame Popard, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Ville poursuit la maîtrise foncière des abords du cimetière, afin d'assurer, à terme, une meilleure organisation de cet espace.

Les consorts Marchand sont propriétaires d'une parcelle non bâtie située 249, rue d'Auxonne, enclavée dans un tènement aménagé en jardins familiaux et appartenant à la Ville. En outre, ce terrain est grevé par deux emplacements réservés n°21 et 104 relatifs au parking du cimetière et à l'élargissement de la rue d'Auxonne.

Suivant l'accord amiable intervenu avec les vendeurs, il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle, cadastrée section CD n°123, d'une superficie de 550 m², moyennant le prix de 25 850 €, soit 47 € le m², conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville, sur les consorts Marchand - demeurant 33, rue Philippe le Hardi, 2, rue de la Sablière, 7, rue Théodore de Bèze 21000 Dijon, et 50, route de Vetheuil 95510 Villers en Arthie - d'une parcelle de terrain 249, rue d'Auxonne, cadastrée section CD n°123, d'une superficie de 550 m², moyennant le prix de 25 850 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

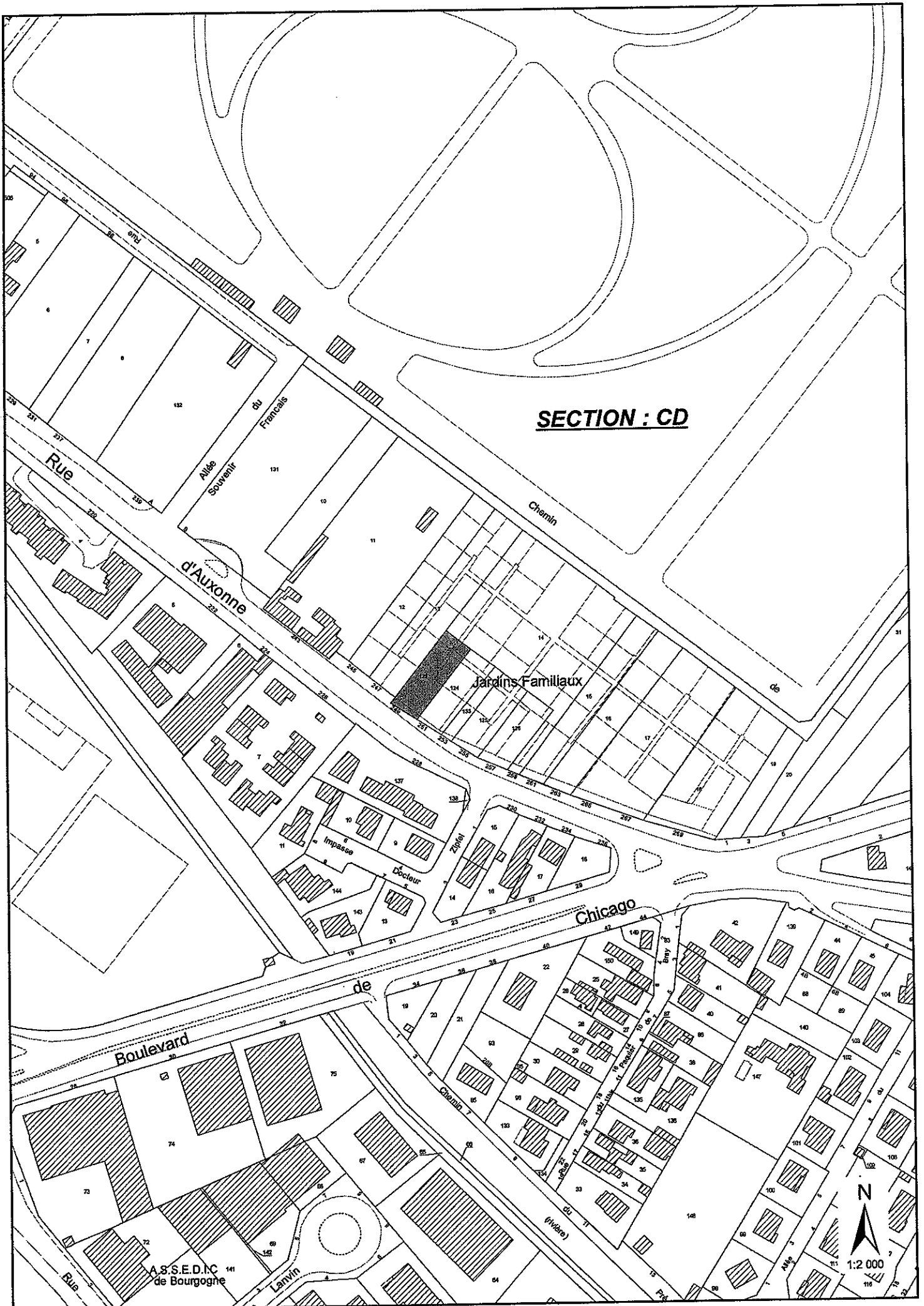
PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 FEV. 2009



SECTION : CD



A.S.S.E.D.I.C.¹⁴¹
de Bourgogne

N
1:2000